

Conditions Générales de Vente (CGV) – Fabulous Events

Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par Fabulous Events dans le cadre de son activité d'organisation et d'animation d'événements sportifs, ludiques et de loisirs pour les entreprises, les associations et les particuliers.

Article 2. Commandes

Toute commande de prestation de services doit faire l'objet d'un devis accepté par le client. L'acceptation du devis et des présentes conditions de vente engagent le client de manière irrévocable. Si nécessaire, Fabulous Events n'engagera des réservations auprès d'autres prestataires qu'à partir de la réception d'un devis accepté en bonne et due forme.

Article 3. Tarifs

Les prix des prestations de services sont indiqués en Euros et ne sont pas soumis à la TVA au taux en vigueur, conformément à l'application de l'article 239 B du CGI.

En plus des prestations, des frais de déplacement dits « indemnités kilométriques » seront ajoutés à toute prestation qui aurait lieu dans un rayon de plus de 15km du siège social de Fabulous Events (Eybens), au tarif de 0,60€ le kilomètre (aller et retour compris).

Article 4. Lieu de la prestation

Le lieu de la prestation pourra être proposé par Fabulous Events, ou par le client. Qu'il s'agisse d'espaces extérieurs ou intérieurs, privatisés ou non, un temps d'installation et de désinstallation est nécessaire avant et après la prestation, celui-ci sera clairement défini en amont en fonction de la prestation choisie. Le lieu devra donc être accessible durant toute cette durée.

Article 5. Conditions et mode de paiement

Un acompte de 50% du montant total des prestations sera demandé au client pour garantir la prestation à la date et l'heure validées ensemble dans le devis.

Le solde sera payable au comptant à la réception de la facture qui sera établie dès la fin de l'évènement.

Si applicable, le client aura la charge de verser les cautions demandées par les partenaires extérieurs (location de matériels ou de salles, logement, restauration...).

Sauf cas particulier, le mode de règlement privilégié sera le virement bancaire.

Article 6. Annulation par le client

En cas d'annulation de la prestation par le client et peu importe le motif, ce dernier sera facturé selon les conditions suivantes :

- Annulation plus de 30 jours avant la date prévue de l'évènement : remboursement intégral de l'acompte (déduction faite des éventuels frais d'annulation des partenaires extérieurs).

- Annulation entre 29 et 15 jours avant la date prévue de l'évènement : remboursement de 50% de l'acompte (déduction faite des éventuels frais d'annulation des partenaires extérieurs).

- Annulation entre 14 et 2 jours avant la date prévue de l'évènement : 100% de l'acompte sera conservé, et les frais éventuels des partenaires extérieurs seront facturés au client.

- Annulation la veille ou le jour de l'évènement : 100% du montant du devis sera facturé au client.

Article 7. Annulation par le prestataire, Fabulous Events

En cas d'annulation de l'évènement à l'initiative de Fabulous Events pour des motifs de forces majeures, de conditions météorologiques défavorables sans repli possibles ou des raisons de sécurité évidentes, l'entreprise s'engage à prendre cette décision au plus tard la veille de l'évènement et à la communiquer sans délai au client. D'un commun accord, les parties pourront définir une nouvelle date pour la prestation. Si elles n'y parviennent pas, l'acompte sera intégralement remboursé (déduction faite des éventuels frais d'annulation des partenaires extérieurs).

Article 8. Cas particulier : les intempéries

En cas de météo défavorable, Fabulous Events proposera au client une solution de repli dans un espace couvert adapté (si disponible), aux frais du client. En fonction du lieu, une autre prestation pourra être proposée au client, le tarif pourra être revu à la baisse, mais jamais à la hausse. Si cette solution ne convient pas au client, les parties pourront convenir ensemble d'une nouvelle date pour effectuer la prestation initiale. Si elles n'y parviennent pas, l'acompte sera transformé en avoir utilisable pendant un an à sa date de création. La décision d'annulation, pour ce motif uniquement, devra être prise au plus tard la veille de l'évènement, d'un commun accord entre nous.

Article 9. Conditions de report

En cas de report du client au plus tard 48h avant l'évènement, l'acompte versé sera transformé en avoir valable pendant un an à sa date de création. Toutefois, les éventuels frais de report des partenaires extérieurs (location, restauration...) seront à la charge du client.

A moins de 48h de l'évènement, il en sera de même, mais des frais supplémentaires pourront être facturés au client.

Article 10 : Changement des effectifs

Le nombre de participants peut évoluer librement jusqu'à 48h avant l'évènement, pouvant entraîner une évolution à la hausse ou à la baisse du montant de la prestation.

Si l'effectif présent le jour de l'évènement est supérieur à celui communiqué au plus tard 48h avant l'évènement, le montant du devis sera majoré en conséquence.

Si l'effectif présent le jour de l'évènement est inférieur à celui communiqué au plus tard 48h avant l'évènement, le montant du devis restera inchangé.

Article 11 : Responsabilité

Fabulous Events s'engage à fournir les prestations de services avec soin et professionnalisme. Toutefois, Fabulous Events décline toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels survenus pendant la réalisation conforme de la prestation, sauf en cas de faute avérée de sa part. Il est à noter que chaque participant a pour obligation d'être titulaire d'une responsabilité civile individuelle, et il leur est fortement recommandé de disposer également d'une assurance multirisque couvrant les risques liés à la pratique d'une activité physique quelconque.

Article 12. Propriété intellectuelle

Les éléments de propriété intellectuelle créés par Fabulous Events dans le cadre de la prestation de services restent sa propriété exclusive. Le client s'interdit toute reproduction ou diffusion desdits éléments sans l'autorisation préalable et écrite de Fabulous Events

Article 13. Confidentialité et droit à l'image

Fabulous Events et le client s'engagent à préserver la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la réalisation de la prestation de services.

Fabulous Events s'engage à informer les participants que les photos/vidéos qui seront prises lors des événements pourront faire l'objet d'une communication sur les réseaux et/ou d'une utilisation à des fins commerciales sur les documents publicitaires et le site internet de Fabulous Events et à préserver l'anonymat des participants qui en ferait la demande par écrit.

Article 14. Litiges

Tout litige lié au contrat entre Fabulous Events et le client sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu du siège social de Fabulous Events, selon les lois du droit commun.

Article 15. Acceptation du client

Les conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui par la signature du devis, déclare en avoir parfaitement connaissance et renonce de fait à tout autre document contradictoire à celles-ci. Le client s'engage également à les communiquer à l'ensemble des participants, afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, souscrire à toute garantie complémentaire.

Article 16. Modification des CGV

Fabulous Events se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les nouvelles conditions seront applicables à toutes les prestations de services réalisées postérieurement à leur publication sur le site internet de Fabulous Events.

Version du 08/04/2024, comprenant au total 16 articles.